



AVIS D'IMPOSITION
**COTISATION FONCIÈRES
DES ENTREPRISES**

Documents nécessaires à notre analyse :

Copie de la Cotisation Foncière des Entreprises
et de la taxe foncière de l'année en cours

Mandat et convention d'analyse à télécharger sur
le site :

www.cotisation-fonciere-des-entreprises.fr

Faite réduire le montant de votre Taxe Foncière
et de votre Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

AVIS Aux ADMINISTRATEURS D'ENTREPRISES
6 Entreprises sur 10 Payent trop de taxes !

Notre cabinet analyse votre Taxe Foncière et votre CFE afin de la réduire



Cette analyse est absolument sans frais pour vous



Aucun Frais ni Acompte n'est exigé, notre rôle consiste à vous faire réaliser des économies pour les années futures sans contrepartie.

Notre seule rémunération provient de l'éventuel dégrèvement effectivement accordé et obtenu de l'administration.

Dans 60% des cas nous trouvons des économies à vous faire réaliser.

Pourquoi y'at-il autant d'erreurs ?

Le foncier actuel résulte d'une réforme cadastrale de 1970. En 35 ans beaucoup de choses ont changées et par conséquent plusieurs points sont à vérifier par des recherches approfondies, et notamment ;

- * Les surfaces prises en comptes par les services du cadastre et leurs affectations.
- * Les pondérations appliquées, en fonction de l'utilisation de ces surfaces.
- * Le local de référence.
- * Le changement de consistance.
- * La vétusté.
- * Les changements dans l'environnement.

Le calcul de cette taxe, nécessite le travail de plusieurs spécialistes (géomètres, fiscalistes, avocats). Nous prenons en charge le dossier, vous n'aurez rien à faire. Notre cabinet se charge d'identifier le montant des taxes réellement dues, de monter le dossier et de le faire aboutir. De plus nos honoraires ne seront dus qu'une fois les dégrèvements encaissés.

Cets avantages sont le fruit d'une certitude :

Dans 60 % des cas nous trouvons des économies à réaliser.

Attention :

Les bases de taxation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sont les mêmes que celles qui servent pour la taxation de la taxe foncière



Recherche d'économie
Taxe foncière et CFE

LA FONCIERE NOYER
NOYES 12160 CAMBOULAZET

Email : sylvain.noyer@la-fonciere-noyer.fr

Site internet : www.taxe-fonciere.info

TEL : 05 65 74 13 40 ~ FAX : 05 65 74 49 53

Siret : 432 293 959 00032 Naf : 7022Z



Recherche d'économie
Taxe foncière et Cotisation
Foncière des Entreprises

LA FONCIERE NOYER

Lieu-dit NOYES 12160 CAMBOULAZET

TEL : 05 65 74 13 40 FAX : 05 65 74 49 53

Email : sylvain.noyer@la-fonciere-noyer.fr

Site internet : www.la-fonciere-noyer.fr ~ www.taxe-fonciere.info

Siret 432 293 959 00032 Naf 7022Z

MANDAT

Je soussigné(e).....

En qualité de.....

De la société.....

Adresse.....

N° Siret.....Code Naf.....

Donne pouvoir et mandat à "LA FONCIERE NOYER" représentée par son gérant, d'effectuer toutes diligences, toutes démarches administratives utiles et nécessaires auprès des services fonciers, des services du cadastre pour la vérification, la révision et la mise en forme de la réclamation concernant la taxe foncière et ou la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de (ou des) entreprise (s) ci-après désigné(s).

Vous voudrez bien adresser tout courrier, demande de renseignements, avis de dégrèvement et règlements à : *LA FONCIERE NOYER NOYES 12160 CAMBOULAZET*

.....
.....
.....
.....
.....

J'élis domicile pour le dégrèvement chez le mandataire ci-dessus désigné.

Fait à.....

Le.....

Signature du représentant de la (ou des société (s)

(précédé des mentions "Lu et approuvé
bon pour pouvoir et mandat")

Signature du mandataire

(précédé des mentions "Lu et approuvé
bon pour acceptation de mandat")



LA FONCIERE NOYER

Lieu-dit NOYES 12160 CAMBOULAZET

Tel : 05 65 74 13 40 ~ Fax : 05 65 74 49 53 ~ Portable 06 88 97 64 36

SIRET 432 293 959 00032 NAF 7022Z

Recherche d'économie
Taxe foncière et Cotisation
Foncière des Entreprises

Site internet : www.la-fonciere-noyer.fr ~ Email : sylvain.noyer@la-fonciere-noyer.fr

CONVENTION D'AUDIT DE TAXE FONCIERE

et COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

CONTRACTANT

NOM / ENTREPRISE : -----

ADRESSE : -----

CODE POSTAL : -----

VILLE : -----

TELEPHONE : -----

TELECOPIE : -----

PROPRIETAIRE (non figurant sur l'avis de taxe foncière)

NOM / SCI : -----

ADRESSE : -----

CODE POSTAL : -----

VILLE : -----

TELEPHONE : -----

TELECOPIE : -----

NOM DU CONTACT : -----

MANDAT

Je donne mandat à "LA FONCIERE NOYER" pour analyser les bases de calcul de mes taxes foncières, et ou de mes Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) au titre des locaux occupés pour mes besoins professionnels ou particuliers. Je l'autorise à faire toute les recherches et demandes qu'elle juge nécessaire. Si les résultats de l'analyse et de la réclamation formulée au près des services fiscaux génèrent un remboursement ou une compensation de mes taxes foncière, et ou de mes Cotisations Foncières des Entreprises (CFE), j'accepte de verser à "LA FONCIERE NOYER" une somme hors taxes égale au montant des dégrèvements et intérêts moratoires accordés. Il est clairement entendu qu'aucune contrepartie ne sera due à La Foncière Noyer pour les économies réalisées sur les années à venir à la suite de l'analyse menée sur son bien(s) et que l'intégralité du bénéfice futur appartient donc au client.

A _____ Le _____

Nom en lettres capitales

NOYER SYLVAIN

Nom en lettres capitales

Signature et cachet commercial précédé
de la mention manuscrite "lu et approuvé"

CONDITIONS GENERALES

- * 1) Aucune analyse ou réclamation n'a été effectuée par un spécialiste antérieurement à la présente analyse.
- * 2) La responsabilité de la "LA FONCIERE NOYER" ne saurait être engagée au cas où les renseignements fournis par le client seraient inexacts.
- * 3) Le client s'engage à fournir à "LA FONCIERE NOYER" tout élément dont elle pourrait avoir besoin pour mener à bien sa mission.
- * 4) Le client s'engage à informer immédiatement "LA FONCIERE NOYER" de tout avis de réduction de taxe foncière et ou de taxe professionnelle résultant des effets de nos analyses et études.
- * 5) Le client accepte de nous verser à titre d'honoraires une somme hors taxes égale au montant de la réduction et des intérêts moratoires obtenus et ce dans les huit jours après paiement ou compensation avec les sommes dont il serait redevable envers l'administration fiscale.
- * 6) Tout retard de paiement emportera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'un intérêt de retard égale à 18 % calculée sur l'intégralité des sommes dues. Cet intérêt commencera à courir dès le lendemain de l'échéance non respectée. (article L 441-6 code du commerce) Tout mois civil commencé étant dû en totalité. Une indemnité forfaitaire de 220 € sera due au titre de la participation aux frais de dossier.
- * 7) Tout différend sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rodez (12)